

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 avril 2022
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/04/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2022
(accusé de réception du 12/04/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Déclassement et désaffectation du terrain communal
2 rue Emile Zola**

Suite à l'appel à projets en vue de la vente d'un terrain rue Émile Zola pour l'édification d'un bâtiment d'activité tertiaire, il convient de procéder préalablement à la cession au déclassement et à la désaffectation dudit terrain communal.

Par délibération du 7 novembre 2019, la ville de Quimper s'est engagée à céder le terrain communal cadastré CE n°803, situé 2 rue Emile Zola, au carrefour des 4 chemins à Quimper pour permettre la construction d'un immeuble qui pourra accueillir des activités telles que cabinets médicaux, services et bureaux. Cette cession s'inscrit dans une démarche de dynamisation de l'activité tertiaire à proximité du centre hospitalier et vise à conforter l'offre de services dans ce secteur de la ville.

La cession qui ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation est par conséquent dispensée d'enquête publique (article L 141-3 du code de la voirie routière).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de constater la désaffectation ;
- 2 – de prononcer le déclassement de ce terrain.